



## Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

---

**SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 23 NOVEMBRE 2017 À 19 h 00 AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3**

---

### PRÉSENCES

Mme Lucie Lalonde, présidente  
M. Jean Hébert, président-directeur général (PDG)  
Mme Johanne Asselin  
Dr Robert Bisson  
M. François-Régis Fréchette  
M. Michel Hébert  
Mme Murielle Laberge, *arrivée à 20 h 05*  
Mme Judy Millar  
Mme Julie Pépin  
Mme Monique Séguin  
M. Gilbert Whiteduck

### ABSENCES MOTIVÉES

Mme Lise Coulombe, vice-présidente  
Mme Claire Major  
M. Mathieu Nadeau  
Mme Louise Poirier, membre observateur  
M. Michel Roy  
Dr Jean-Marc Sauvé  
M. Jean-François Trépanier

### PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

Dr Daniel Tardif, président-directeur général adjoint  
M. Denis Marleau, directeur général adjoint  
M. Stéphane Pleau, directeur des ressources financières (DRF)  
Mme Johanne Robertson, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)  
Dr Guy Morissette, directeur des services professionnels (DSP)  
Mme Constance Vanier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE)  
M. Martin Vachon, directeur des programmes jeunesse  
Mme Pauline Fortin, coordonnatrice de santé publique à la direction de santé publique  
Mme Geneviève Côté, agente d'information

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

### Cinq personnes assistent à la rencontre

---

### NOTES :

- Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h 00 à 19 h 00. Les points suivants ont été traités :

- Autoévaluation des membres du C.A.;
- Suivi de la situation en radio-oncologie;
- PL130 - Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux;
- Diagnostic des personnes atteintes d'autisme - état de situation.

---

CISSO-266-2017

### 1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 10.

ATTENDU l'ajout du point « 3.1.2 Formation d'un comité de sélection pour la nomination du commissaire aux plaintes et à la qualité des services »;

ATTENDU l'ajout du point « 3.2 Comité des ressources humaines - rapport de la présidente du conseil d'administration sur la séance du 16 novembre 2017 »;

ATTENDU que le point « 6.2 Projet Virage santé - Environnement sans fumée en CRJDA » sera déplacé au point 8.4;

ATTENDU l'ajour du point « 12.2 Grand prix Innovation clinique Banque Nationale »;

ATTENDU l'ajout du point « 13.3 Consultation du ministre sur le renouvellement du mandat du président-directeur général »;

ATTENDU l'ajout du point « 13.4 Comité des usagers de Gatineau - anesthésie locale »;

ATTENDU l'ajout du point « 13.5 Services d'orthophonie et pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau »;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

## 2 Adoption des procès-verbaux

CISSSO-267-2017

### 2.1 Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 26 octobre 2017 tel que déposé.

CISSSO-268-2017

#### 2.1.1 Nomination des membres du comité de la vigilance et de la qualité - Modification à la résolution

ATTENDU qu'en vertu de l'article 181.0.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) (chapitre S-4.2), le conseil d'administration institue, dans l'établissement, un comité de vigilance et de la qualité. Ce comité est composé de cinq (5) membres dont une majorité de membres indépendants. Il doit être présidé par un membre indépendant.

ATTENDU que ce comité se compose de cinq (5) personnes, dont le président-directeur général et le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services. Les trois (3) autres personnes sont choisies par le conseil d'administration parmi ceux de ses membres qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'une des installations exploitées par l'établissement. En outre, l'une de ces trois (3) personnes choisies par le conseil d'administration doit être la personne désignée par le comité des usagers pour siéger au sein du conseil d'administration (article 181.0.2 de Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU que la résolution CISSSO-263-2017 adoptée le 26 octobre 2017 procédait à la nomination de six membres;

ATTENDU que l'article 4 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais spécifie qu'en cas d'incompatibilité, la LSSSS prévaut les règlements.

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ABROGER la résolution CISSSO-263-2017;

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité de vigilance et de la qualité :

- M. Jean Hébert, président-directeur général
- M. Louis-Philippe Mayrand, commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- Mme Claire Major, personne désignée par le comité des usagers
- Mme Judy Millar
- Mme Murielle Laberge

DE NOMMER M. Gilbert Whiteduck à titre de personne invitée de façon permanente au sein du comité de vigilance et de la qualité.



**2.2 Tableau des suivis**

No	Sujet	Suivi
6.2	Transformation des départements de biologie médicale et microbiologie médicale en services	Les résolutions ont été acheminées aux instances concernées dans le respect des délais prescrits.
9.1	Signataires autorisés pour les ententes-cadres Canada Québec sur l'habitation sociale pour le programme de supplément au loyer	La résolution a été acheminée aux instances concernées dans le respect des délais prescrits.
9.2	Contrats de sages-femmes	Les contrats ont été signés par les deux nouvelles sages-femmes.
10.1	Félicitations au Comité des résidents du CHSLD Vallée-de-la-Lièvre	La résolution de félicitations a été déposée au Comité des résidents CHVL le jeudi 2 novembre 2017 et une mention a été faite dans l'Info-CA.
12.1	Calendrier des rencontres du C.A.	Le nouveau calendrier a été affiché sur le site Web du CISSS de l'Outaouais, de même que sur les babillards de nos installations.
12.8	Nomination à la vice-présidence du C.A.	La résolution a été acheminée au MSSS et la résolution de remerciements à M. Trépanier a été transmise par la présidente du C.A.
12.11	Nomination des membres des comités du conseil d'administration	Les nominations ont été acheminées aux directions soutien à ces comités. Les comités procéderont à leur recommandation pour la nomination à la présidence de ceux-ci.  La nomination de six membres au comité de la vigilance et de la qualité doit être révisés puisque la LSSS spécifie que le nombre de membres est de 5 (point 2.1.1 au présent ordre du jour)

**3 Rapports d'activités****3.1 Rapport du président-directeur général (remis séance tenante)**

Rapport d'activités PDG – Période 26 octobre au 23 novembre 2017	
Date	Activité/description
26 octobre	• Hommage Lucie Dechêne – CHSLD Bon Séjour
30 octobre	• Rencontre bilan des directions portant sur la présence au travail
31 octobre	• Conférence téléphonique avec les cadres du CISSS de l'Outaouais – suivis du C.A.
1 novembre	• Rencontre bilan des directions portant sur la présence au travail
2 novembre	• Comité de gestion du réseau (CGR) spécial en visioconférence portant sur le projet de loi 130
6 novembre	• Rencontre organisationnelle patronale / syndicale et rencontre individuelle avec FIQ
9 novembre	• Dîner avec le recteur de l'UQO – M. Denis Harrison
10 novembre	• Séance du Conseil des gouverneurs Assurances du réseau • Dîner avec la présidente, Mme Lucie Lalonde
13 novembre	• Comité de gestion du réseau - (CGR) Longueuil <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Relève des cadres supérieurs et hors-cadres</li> <li>○ Progression de la formation de la Loi 90 des infirmières techniciennes</li> <li>○ Présentation du dossier sur les travaux de la gestion des lits en soins aigus</li> <li>○ Modalités administratives cartes d'assurance maladie pour les personnes en situation d'itinérance</li> <li>○ Projet – Coût par parcours de soins et de services (CPSS)</li> <li>○ Salles de pilotage tactiques et opérationnelles (stations)</li> <li>○ Performance en oncologie</li> <li>○ OPTILAB</li> <li>○ Migration de la messagerie du réseau</li> <li>○ Cible du taux d'encadrement des établissements</li> <li>○ Cycle de gestion de la salle de pilotage du CGR</li> </ul>
14 novembre	• Comité de gestion du réseau (CGR) spécial portant sur le projet de loi 130 Longueuil • Comité de vérification
15 novembre	• Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)



16 novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre du RUIS McGill par visioconférence</li> <li>• Rencontre du comité des ressources humaines du C.A.</li> </ul>
17 novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dîner Préfet de la MRC Papineau, Mme Paulette Lalande</li> <li>• Rencontre à St-André-Avellin avec les Médecins, intervenants et directions portant sur l'augmentation des heures d'ouverture de l'urgence 12h/jours – 7jours/semaine</li> </ul>
21 novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre annuelle du PDG avec les organismes communautaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 62 personnes</li> <li>○ 48 organismes communautaires différents</li> <li>○ 3 personnes ont visité la maison de naissance</li> <li>○ 25 personnes ont assisté à la présentation du projet UNIC</li> </ul> </li> </ul>

### 3.1.1 Résolution pharmaciens CISSS de l'Outaouais

Le PDG dépose une résolution adoptée le 31 octobre par l'assemblée des pharmaciens du CISSS de l'Outaouais lui demandant d'interpeller le ministre de la Santé et des Services sociaux quant aux délais dans le cadre des négociations de la convention collective.

CISSSO-269-2017

### 3.1.2 Représentante du conseil d'administration au comité de sélection pour la nomination du commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Le PDG annonce le départ à la retraite le 30 mars 2018 du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 30 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil d'administration de l'établissement nomme le commissaire aux plaintes et à la qualité des services;

ATTENDU que le poste de commissaire aux plaintes et à la qualité des services sera vacant à compter du 1er avril 2017;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant du conseil d'administration au comité de sélection qui sera en charge d'évaluer les candidatures qui seront déposées pour combler le poste;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Mme Murielle Laberge comme représentante du conseil d'administration au sein du comité de sélection en charge d'évaluer les candidatures au poste de commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

### 3.2 Comité des ressources humaines - rapport de la présidente du conseil d'administration sur la séance du 16 novembre 2017

La présidente du conseil d'administration livre un rapport verbal de la séance du 16 novembre du comité des ressources humaines du conseil d'administration:

- Les négociations locales vont bon train.
- La politique de santé organisationnelle a été présentée et commentée par le comité. Elle sera modifiée et déposée pour adoption en janvier 2018.
- Le plan d'action de la planification de la main-d'œuvre a été présenté. Il présente plusieurs défis.
- Les indicateurs de performance de la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques ont été présentés soit: l'assurance salaire, la main-d'œuvre indépendante et le temps supplémentaire.
- Le programme de relève des cadres intermédiaires suscite de l'intérêt avec l'acceptation de 42 candidats.
- Le rapport trimestriel sur les plaintes reliées au harcèlement et à la violence au travail a été déposé.
- La modification à l'organigramme a été discutée et fait l'objet d'une adoption à la présente séance.
- Un nouveau calendrier sera proposé afin d'augmenter le nombre de rencontres du comité RH.

## 4 Affaires médicales

### 4.1 Statuts et privilèges



CISSSO-270-2017

**4.1.1 Dr Jean-François Séguin – Omnipraticien (82607)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Jean-François Séguin est titulaire d'un statut de membre associé avec privilèges en médecine générale à l'installation de Papineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0496);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER le départ à la retraite du Dr Jean-François Séguin à partir du 6 novembre 2017.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

CISSSO-271-2017

**4.1.2 Dre Karine Sylvie Lemieux – Omnipraticienne (13765)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Karine Sylvie Lemieux est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'installation de Wakefield;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0497);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dre Karine Sylvie Lemieux à partir du 6 novembre 2017.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

CISSSO-272-2017

**4.1.3 Dre Miriam Roman – Omnipraticienne (12043)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Miriam Roman est titulaire d'un statut de membre associé avec privilèges en médecine générale à l'installation de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0498);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dre Miriam Roman à partir du 16 septembre 2017.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.



CISSSO-273-2017

**4.1.4 Dre Solange Bergeron – Omnipratricienne (86068)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Solange Bergeron est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'installation de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0499);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dre Solange Bergeron à partir du 10 novembre 2017.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

CISSSO-274-2017

**4.1.5 Dr Louis Couturier – Omnipratricien (15318)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Louis Couturier est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'installation de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0500);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dr Louis Couturier à partir du 11 mars 2018.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

CISSSO-275-2017

**4.1.6 Dr Alexis Gagnon – Neurologie (03291)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Alexis Gagnon est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en neurologie à l'installation de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0501);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dr Alexis Gagnon à partir du 9 novembre 2017.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.



CISSSO-276-2017

**4.1.7 Dr Marc Thérien – Neurologie (99297)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Marc Thérien est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en neurologie à l'installation de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0502);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dr Marc Thérien à partir du 20 décembre 2017.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

CISSSO-277-2017

**4.1.8 Dre Barbara Young – Médecine interne (02266)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Barbara Young est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en Médecine interne à l'installation de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0503);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dre Barbara Young à partir du 31 décembre 2017.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

CISSSO-278-2017

**4.1.9 Dre Florenta Gimurtu – Radiooncologie (18208)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Florenta Gimurtu est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en Radiooncologie à l'installation de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0504);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dre Florenta Gimurtu à partir du 26 juin 2017.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.



**CISSSO-279-2017**

**4.1.10 Dre Alizée Reuillard Guerrier (13165)**

CONGÉ DE MATERNITÉ/PARENTAL

ATTENDU que Dre Alizée Reuillard Guerrier est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale aux installations de Gatineau;

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux de médecine générale du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la demande de congé de maternité/parental dûment remplie et signée par le requérant et son chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0506);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la demande de congé de maternité/parental de Dre Alizée Reuillard Guerrier, membre actif au sein du département de médecine générale à partir du 5 novembre 2017 jusqu'au 1 septembre 2018.

**CISSSO-280-2017**

**4.1.11 Dre Buyoya Clementine (116815)**

CONGÉ DE MATERNITÉ/PARENTAL

ATTENDU que Dre Buyoya Clementine est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale aux installations de Gatineau;

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux de médecine générale du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la demande de congé de maternité/parental dûment remplie et signée par le requérant et son chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0507);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la demande de congé de maternité/parental de Dre Buyoya Clementine, membre actif au sein du département de médecine générale à partir du 5 novembre 2017 jusqu'au 5 avril 2018.

**CISSSO-281-2017**

**4.2 Nomination des médecins examinateurs**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil d'administration de l'établissement désigne, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), un médecin examinateur pour l'application de la procédure d'examen des plaintes concernant un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident;

ATTENDU la résolution CISSSO-372-2015 adoptée le 17 décembre 2015 par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais, nommant les médecins examinateurs;

ATTENDU la résolution CISSSO-279-2016 adoptée le 12 décembre 2016 par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais, nommant les médecins examinateurs;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 novembre 2017 (résolution 2017-0505);



SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ABROGER les résolutions CISSSO-372-2015 et CISSSO-279-2016;

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de médecin examinateur :

- Dr Martin Pham Dinh;
- Dr Peter Bonneville;
- Dr Frédéric Côté;
- Dre Chantal Gagné;
- Dre Geneviève Gagnon;
- Dr Marc Gaudet;
- Dr Maurice Naïm;
- Dre Thi Anh Thu Nguyen;
- Dr Olivier Triffault;
- Dre Grace Anna Zoghbi.

#### 5 Période de questions du public - 19:30

Aucun membre du public ne souhaite prendre la parole.

#### 6 Direction des programmes jeunesse

##### 6.1 Entente de complémentarité MSSS-MEES: Mécanisme de coordination et de concertation des situations complexes

M. Martin Vachon, directeur des programmes jeunesse, présente l'entente de complémentarité MSSS-MEES : Mécanisme de coordination et de concertation des situations complexes que le CISSS de l'Outaouais a signé avec les cinq commissions scolaire de l'Outaouais.

Cette entente régionale, une première de cette nature pour l'Outaouais, s'inscrit dans l'Entente de complémentarité signée entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation. Elle découle directement du Plan d'action régional MSSS-MEES 2017-2019 et elle s'inscrit dans le cadre des mesures du Plan d'action en santé mentale 2015-2020, ainsi que des mesures du Plan d'action en itinérance 2015-2020. De plus, elle répond directement à l'objectif 2.3 des orientations ministérielles Jeunes en difficulté (JED) 2017-2022, qui vise à « assurer la présence de mécanismes de coordination pour les jeunes et les familles qui présentent des besoins multiples et complexes. »

Le modèle élaboré conjointement entre le CISSS et les cinq commissions scolaires de la région s'inspire largement du modèle d'Équipe d'intervention jeunesse (EIJ), reconnu comme pratique probante par le MSSS. La structure propose un mécanisme de coordination et de concertation décentralisé dans chacune des sous-régions de l'Outaouais (Pontiac, Vallée-de-la-Gatineau, Papineau, grand urbain) et ce, afin de faciliter l'accessibilité au mécanisme et assurer une gestion intégrée de proximité des situations complexes.

La signature de cette entente de partenariat concrétise la volonté des deux réseaux de travailler conjointement et solidairement à la mise en place de services pour les jeunes aux prises avec diverses problématiques complexes.

#### 7 Affaires courantes

##### CISSSO-282-2017

##### 7.1 Candidatures Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux

Mme Constance Vanier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique présente trois projets à présenter aux Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux.

ATTENDU que Le MSSS a lancé l'édition 2017-2018 des Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux avec une catégorie réservée aux établissements;

ATTENDU que chaque établissement ne peut présenter qu'un seul projet par domaine;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a constitué un jury d'établissement, qui s'est réuni le 14



novembre 2017, afin d'évaluer les projets reçus et de sélectionner le meilleur projet par domaine;

ATTENDU que le jury d'établissement a sélectionné trois projets à présenter au ministère dans le cadre du concours des Prix d'excellence, soit :

1. Transformation des pratiques pour une prise en charge optimale de la femme qui vit une fausse couche à l'urgence et leur partenaire dans la catégorie « Personnalisation des soins et des services »;
2. Grille d'observation des facteurs de risques, outils d'intervention et orientations suggérées : un outil novateur de sensibilisation des facteurs de risques à domicile pour l'utilisateur dans la catégorie « Prix Isabel et Michèle Beauchemin Perreault – sécurité des soins et des services »;
3. Ensemble, pour mon canal télé dans mon milieu de vie : informations et activités en simultané ! dans la catégorie « Partenariat entre les comités des usagers/comités de résidents et leur établissement ».

ATTENDU que le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais doit entériner les projets sélectionnés et que le secrétaire du conseil d'administration doit signer la fiche d'information à transmettre au MSSS à cet effet;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PRÉSENTER les trois projets sélectionnés par le jury d'établissement au concours des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, édition 2017-2018.

#### CISSSO-283-2017

#### 7.2 Addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018

Mme Constance Vanier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique dépose un addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2017-2018 ratifiée entre le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et le CISSS de l'Outaouais. Les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent à ceux déjà convenus à l'EGI 2017-2018 et couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, soit la même que celle de l'EGI 2017-2018.

Les nouveaux engagements sont en lien avec l'orientation ministérielle du plan stratégique 2015-2020 suivante : « Offrir des services et des soins accessibles, intégrés et de qualité au bénéfice des usagers ».

Les ajouts pour les indicateurs sont les suivants :

- 1.03.014 – Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services aux personnes ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14.
- 1.03-15 – Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA) ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14.

Les ajouts pour les attentes spécifiques sont les suivants :

- Produire un état de mise en œuvre des pratiques en amont, en intra hospitalières et en aval, conformément au Guide de soutien NSA ainsi que transmettre l'état des résultats pour le respect des délais d'attente.
- Produire un état de situation portant sur l'optimisation de l'organisation du travail pour les soins d'hygiène offerts en CHSLD.

ATTENDU que les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent à ceux déjà convenus à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2017-2018 entre le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

ATTENDU que le présent addenda couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, soit la même période que celle de l'EGI 2017-2018;

ATTENDU que la répartition de l'allocation de développement entre les établissements tient compte des priorités ministérielles et des méthodes utilisées d'équité pour l'allocation des ressources;

ATTENDU que le conseil d'administration doit autoriser la signature du présent addenda par le président-directeur général du CISSS de l'Outaouais;



ATTENDU que la dernière page du présent addenda dûment signée par le président-directeur général doit être accompagnée d'une copie de la résolution et être transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 8 décembre 2017;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le président-directeur général à signer l'addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018 entre le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

DE TRANSMETTRE au ministère de la Santé et des Services sociaux, au plus tard le 8 décembre 2017, la dernière page dûment signée de l'addenda accompagnée de la résolution.

**CISSSO-284-2017**

### **7.3 Acquisition unité modulaire - Hôpital de Maniwaki**

ATTENDU qu'en 2008-2009 l'ancien CSSS de la Vallée-de-la-Gatineau (CSSSVG) a réalisé un projet immobilier en collaboration avec la Fondation du CSSSVG pour procéder à la construction d'une unité modulaire adjacente à l'hôpital de Maniwaki qui permettait le déménagement des services administratifs dans le but de libérer de l'espace pour le développement de l'unité satellite d'hémodialyse;

ATTENDU l'acte notarié signé entre le CSSSVG et la Fondation du CSSSVG daté du 2 mars 2010 comprenant entre autres :

- une autorisation de la propriété superficielle des constructions par voie de renonciation;
- une cession en usufruit additionnée du droit d'accession du nu-propiétaire;
- un droit de superficie accordée par le CSSSVG à la Fondation du CSSSVG;

ATTENDU que malgré l'acceptation à l'époque par l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) considère que la transaction n'était pas conforme aux exigences et demande de régulariser la situation en procédant au transfert de propriété;

ATTENDU que la Fondation du CSSSVG avait déjà accepté ladite transaction exigée par le MSSS, par résolution adoptée en 2013;

ATTENDU le coût de construction de l'unité modulaire de 1,3 M\$;

ATTENDU que les soldes en capital des deux prêts hypothécaires détenus par la Fondation à la Caisse populaire de la Haute-Gatineau en date du 13 novembre 2017 étaient de 222 667,39 \$ et 9 266,50 \$;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROCÉDER au transfert de propriété de l'unité modulaire de l'hôpital de Maniwaki au CISSS de l'Outaouais par des actes notariés conformes, en mandatant Me Carole Joly notaire d'effectuer la transaction et de mettre fin aux actes notariés signés en mars 2010;

DE TRANSFÉRER aux mêmes termes et conditions au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais les deux prêts hypothécaires reliés à la construction de l'unité modulaire par la Fondation du CSSSVG;

DE MANDATER le Président directeur général, M. Jean Hébert, à signer tous les documents requis à cette transaction à titre de signataire officiel délégué pour le CISSS de l'Outaouais.

**CISSSO-285-2017**

### **7.4 Modification à l'organigramme du CISSS de l'Outaouais**

ATTENDU la résolution CISSSO-110-2017 du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais, adoptant la dernière version officielle amendée de l'organigramme de la haute direction du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que des modifications doivent être apportées à l'organigramme pour permettre les modifications suivantes:



- La direction des services techniques devient la direction des services techniques et logistiques;
- La direction des ressources informationnelles devient la direction des technologies biomédicales et de l'information.

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux a donné son autorisation pour cette modification;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'organigramme du CISSS de l'Outaouais tel qu'amendé.

## 8 Règlement, politique, procédure, code

CISSSO-286-2017

### 8.1 Règlement de régie interne du conseil d'administration - Avis de modification

ATTENDU que le conseil d'administration a adopté le « Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) » lors de la séance du 28 janvier 2016 (résolution CISSSO-012-2016);

ATTENDU que l'article 72 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) stipule qu'il doit faire l'objet d'une révision dans les 5 années suivant son entrée en vigueur;

ATTENDU que l'adoption de la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (PL130) nécessite certaines modifications au Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter certaines autres modifications au Règlement, notamment pour améliorer le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;

ATTENDU que l'alinéa 1 de l'article 181.0.0.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) stipule que le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction de mettre à jour les règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement;

ATTENDU que l'article 74 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) stipule que toute adoption, modification ou abrogation doit être précédée d'un avis, d'au moins trente (30) jours et adoptée par le vote d'au moins les deux tiers (2/3) des membres du conseil lors d'une séance régulière ou spéciale du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER le comité de gouvernance et d'éthique de procéder à une révision du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001);

D'AVISER les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais qu'une modification du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) sera proposée lors de la séance du 25 janvier 2018.

CISSSO-287-2017

### 8.2 Politique de gestion et tarification des aires de stationnement - Modification

*Arrivée de Mme Murielle Laberge.*

ATTENDU que la Politique de gestion et tarification des aires de stationnement (P-029) a été adoptée par le conseil d'administration le 11 novembre 2016 (résolution CISSSO-265-2016);

ATTENDU que la politique adoptée ne prévoyait pas de tarification au 500 Boulevard de l'Hôpital (UMF et Clinique pédiatrique);

ATTENDU que dans le secteur urbain, les hôpitaux, les CLSC et le CRDP La RessourSe sont



assujettis à la tarification;

ATTENDU que par principe d'équité les usagers des cliniques UMF et pédiatriques devraient payer un tarif;

ATTENDU que l'Hôpital de Gatineau est très proche du 500 Boulevard de l'Hôpital;

ATTENDU la recommandation de la direction des services techniques d'assujettir le stationnement du 500 Boulevard de l'Hôpital au même tarif que le l'Hôpital Pierre-Janet, les CLSC de l'Urbain et le CRDP La RessourSe;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la Politique de gestion et tarification des aires de stationnement (P-029) telle que modifiée.

CISSSO-288-2017

### 8.3 Politique environnement sans fumée au CISSS de l'Outaouais

Mme Pauline Fortin, coordonnatrice de santé publique à la Direction de la santé publique dépose et commente le projet en titre. Le projet s'inscrit dans le cadre de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (RLRQ c. L-6.2, 2015) qui demande aux établissements de santé d'adopter une politique pour un environnement sans fumée d'ici le 26 novembre 2017 et de se conformer aux orientations ministérielles suivantes:

- Planifier la fermeture des fumeurs;
- Planifier l'interdiction de fumer sur l'ensemble des terrains, avec ou sans zone fumeurs désignée;
- Éliminer les chambres où il est permis de fumer;
- Couvrir l'usage de la cigarette électronique;
- Sensibiliser les ressources non institutionnelles (RNI) à la politique;
- Favoriser l'abandon du tabagisme.

Le 26 septembre 2017, le sous-ministre Michel Fontaine a fait parvenir une lettre aux directions d'établissement fournissant des précisions sur le maintien des fumeurs en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Suite à cette lettre, il a été convenu de conserver un fumeur dans certains milieux de vie, pour une période indéterminée selon le taux de décroissance des fumeurs hébergés. Un plan de fermeture progressive des fumeurs sera défini.

La politique contribue à l'atteinte de l'objectif #1 de la planification stratégique : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques et le cancer - Diminuer la proportion de fumeurs actuels (cible 16% chez les 12 ans + d'ici 2020). Elle s'inscrit aussi dans les objectifs du Plan d'action de santé publique du CISSS de l'Outaouais entériné par le conseil d'administration le 15 décembre 2016.

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit se doter d'une politique pour un environnement sans fumée d'ici le 26 novembre 2017 tel que requis par la Loi concernant la lutte contre le tabagisme;

ATTENDU que la politique doit être transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux dans les 60 jours suivant son adoption au CA;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a la responsabilité d'offrir un environnement sans fumée d'ici le 1er juin 2019;

ATTENDU que la responsabilité du conseil d'administration sera inscrite dans la section 9 de la politique;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique pour un environnement sans fumée.

### 8.4 Projet Virage santé - Environnement sans fumée en CRJDA

M. Martin Vachon, directeur des programmes jeunesse présente le point. Dans le cadre de l'adoption de la Politique pour un environnement sans fumée, la direction des programmes jeunesse a préparé, conjointement avec la direction de la protection de la jeunesse, un projet de création d'un



environnement sans fumée visant les huit centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation. Ce projet se veut la première étape du plan de déploiement du CISSS qui s'échelonne jusqu'en 2019.

Ce projet s'inscrit dans un virage santé global qui s'articule actuellement dans les unités de réadaptation. Ce virage passe notamment par une révision des programmations cliniques laissant plus de place aux ateliers sur les saines habitudes de vie, la saine alimentation et l'activité physique. Ces volets viennent s'intégrer aux éléments de la programmation visant les besoins cliniques des jeunes (gestion des émotions et de la colère, toxicomanie, habiletés sociales, etc.) assurant ainsi une intervention intégrée biopsychosociale qui favorise la santé globale du jeune.

## 9 Comité de vigilance et de la qualité

CISSSO-289-2017

### 9.1 Recommandation concernant le respect des droits des usagers des Premières Nations

M. Gilbert Whiteduck, membre du comité de vigilance et de la qualité dépose une recommandation adoptée le 11 octobre 2017 concernant le respect des droits des usagers des Premières Nations, qui s'inscrit dans une analyse du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CISSS de l'Outaouais. Il souligne l'importance de prendre des actions concrètes. Il rappelle que l'ensemble des services en santé et des services sociaux n'est pas disponible aux usagers des Premières Nations.

Mme Murielle Laberge, présidente du comité de vigilance et de la qualité rappelle que le comité fera le suivi de l'application des recommandations. Elle souligne le rôle important joué par le commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

ATTENDU que le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services est responsable envers le conseil d'administration du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes conformément à la loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS, chapitre S-4.2, article 33);

ATTENDU que le comité de la vigilance et de la qualité est responsable d'assurer auprès du conseil d'administration, le suivi des recommandations du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services en matière de santé et de services sociaux relativement aux plaintes qui ont été formulées ou aux interventions qui ont été effectuées conformément aux dispositions de la loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS, chapitre S-4.2, article 181.0.1.);

ATTENDU que le comité de vigilance et de la qualité a pris connaissance, à sa rencontre du 11 octobre 2017, du dossier d'intervention #2017-00130 soumis par le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services concernant les services aux Premières Nations et dans lequel on retrouve les six recommandations suivantes :

- 2017-026 La mise en place d'un plan d'action pour l'amélioration de l'accès en langue anglaise en priorité dans les installations du CISSS de l'Outaouais de la région de Maniwaki. Ce plan devrait être communiqué directement aux représentants de chaque communauté dans les meilleurs délais après que le ministère de la Santé et des Services sociaux aura levé le moratoire ou qu'il aura pris sa décision quant aux services offerts en langue anglaise.
- 2017-027 La création d'une structure de communication permanente entre le CISSS de l'Outaouais et les deux communautés Anishinabè-Algonquine de la région de Maniwaki. Le développement d'une structure doit se faire en collaboration avec chaque communauté et devra être confirmé dans une période ne dépassant pas 6 mois. Ceci devrait faciliter l'ajustement de l'offre de services à ces deux communautés.
- 2017-028 L'identification d'une personne cadre du CISSS de l'Outaouais qui sera l'interlocuteur privilégié avec les autorités de Kitigan Zibi et du lac Rapide.
- 2017-029 Que les professionnels du service de santé et service sociaux de Kitigan Zibi et du lac Rapide incluant le Centre de Traitement Wanaki et le Centre d'Amitié de Maniwaki soient reconnus comme tels par tous les services qui relèvent de la responsabilité du CISSS de l'Outaouais.
- 2017-030 Qu'un effort soutenu de collaboration avec les deux communautés soit maintenu afin d'offrir des services de santé et sociaux sur les réserves de la région de Maniwaki par et pour les Premières Nations (sous réserve bien sûr d'ententes et du respect des juridictions).
- 2017-031 Qu'un rapport détaillant les accomplissements et défis de l'année soit soumis au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais une fois par année. Cela devrait être présenté au plus tard le 21 juin de chaque année et partagé publiquement avec les deux communautés.

ATTENDU la recommandation émise à ce sujet par le comité de la vigilance et de la qualité lors de la



séance du 11 octobre 2017;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'ensemble des recommandations émises par les Commissaires aux plaintes et à la qualité des services concernant les services aux Premières Nations.

## 10 Comité de vérification

### 10.1 Rapport du président du comité - séance du 14 novembre 2017

M. Michel Hébert, président du comité, fait le point sur certains éléments abordés lors de la séance du 4 novembre 2017:

- Les membres ont débuté la rencontre par la réélection du président, tel que prévu au règlement de régie interne du conseil d'administration.
- Le directeur des ressources informationnelles, M. Stéphane Lance a fait rapport au comité quant à l'avancement des travaux du plan d'action 2016-2019 en lien avec la règle particulière sur la sécurité organisationnelle:
  - Cette reddition fait suite à l'adoption lors du C.A. de juin 2017 du bilan de sécurité de l'information présenté par la direction.
  - Un rappel de bilan avait été fait en vue de mettre en œuvre les orientations du cadre de gouvernance gouvernementale sur une période de 3 ans.
  - L'incident de sécurité (Wannacry) au courant de l'été a ralenti la progression des travaux. La priorité a donc été donnée aux recommandations des auditeurs relativement à certains aspects touchant la sécurité des accès informatiques.
  - Les membres du comité se sont montrés satisfaits de cette reddition.
- La Direction des ressources financières a présenté la mise à jour des données sur l'efficacité financière de l'établissement (données de 2016-2017)
  - L'outil sert principalement à la direction d'évaluer sa productivité par rapport aux autres établissements au Québec.
  - Selon les données fournis, l'efficacité totale c'est améliorée par rapport à l'exercice précédent.
  - L'analyse de ces données est en cours avec les différentes directions et servira aux travaux de planification budgétaire 2018-2019 qui commenceront bientôt.

#### 10.1.1 État de la situation financière à la période 7

La Direction des ressources financières a fait le point sur la situation financière de l'établissement:

- La période 7 (au 14 octobre) c'est soldée par un déficit de 659 000 \$ sur un budget de 58 M\$, portant le déficit cumulatif à 1,024 M\$, un écart de 0,25 % du budget autorisé.
- Au cumulatif, la masse salariale demeure en équilibre et ce sont les coûts en médicaments et en fournitures médicales qui occasionnent l'écart budgétaire.
- La tendance de la masse salariale est à la hausse et est influencée par le recours plus grand que prévu au temps supplémentaire et aux agences privées de personnel (occasionné par un taux important d'absence du personnel).
- La situation est surveillée de près par la direction qui doit aussi composer avec plusieurs projets de développement financés par le MSSS et qui, tout en constituant des bonnes nouvelles, augmentent la pression sur le recours au temps supplémentaire et à la main-d'œuvre indépendante.

### 10.2 Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017

Dépôt du document en titre.

CISSSO-290-2017

### 10.3 Nomination à la présidence du comité de vérification

ATTENDU que l'article 27 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) précise les règles de régie interne du comité de vérification, notamment la nomination d'un président;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du 14 novembre 2017 de renommer M. Michel Hébert à titre de président dudit comité;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER M. Michel Hébert à la présidence du comité de vérification pour l'année 2018.

#### 11 Comité consultatif des Collines - Procès-verbal du 7 mars 2017

Dépôt du document en titre.

#### 12 Reconnaissance envers la qualité

CISSO-291-2017

##### 12.1 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux - Félicitations

ATTENDU que le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais juge important de reconnaître le travail des membres de son personnel dans les activités d'amélioration de la qualité;

ATTENDU que trois projets ont été déposés aux Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2017-2018 qui récompensent annuellement l'initiative et l'engagement des intervenants des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, soit:

1. Transformation des pratiques pour une prise en charge optimale de la femme qui vit une fausse couche à l'urgence et leur partenaire dans la catégorie « Personnalisation des soins et des services »;
2. Grille d'observation des facteurs de risques, outils d'intervention et orientations suggérées : un outil novateur de sensibilisation des facteurs de risques à domicile pour l'usager dans la catégorie « Prix Isabel et Michèle Beauchemin Perreault – sécurité des soins et des services »;
3. Ensemble, pour mon canal télé dans mon milieu de vie : informations et activités en simultané ! dans la catégorie « Partenariat entre les comités des usagers/comités de résidents et leur établissement ».

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER publiquement les équipes impliquées dans les trois projets qui sont déposés, et d'en faire mention dans le bulletin « Info-CA »;

CISSO-292-2017

##### 12.2 Grand prix Innovation clinique Banque Nationale

ATTENDU la résolution CISSO-089-2017 adoptée le 18 mai 2017 pour féliciter les équipes impliquées dans le projet « Transformation des pratiques pour une prise en charge optimale de la femme qui vit une fausse couche à l'urgence et de son partenaire » du CISSS de l'Outaouais qui avait été sélectionné comme récipiendaire régional 2017 au concours Innovation clinique Banque Nationale de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers du Québec;

ATTENDU que ce projet s'est cette fois mérité la distinction provinciale au concours Innovation clinique Banque Nationale de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers du Québec;

ATTENDU que le projet consiste en une formation de quatre heures qui a été dispensée à 99 infirmières et infirmiers du triage de l'urgence de huit installations du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que cette formation permet aux équipes de soins de réfléchir ensemble aux croyances et aux pratiques à l'égard des femmes vivant une fausse couche, dans le but d'améliorer la qualité des soins et des services de soutien physique et psychologique qui leur sont offerts;

ATTENDU que ce programme est unique en son genre au Québec et se démarque par sa contribution à l'avancement de la pratique infirmière et de la qualité des services;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER toutes les équipes impliquées dans le projet pour l'obtention du prix provincial Innovation clinique Banque Nationale de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers du Québec, incluant:

- Serge Gauvreau, coordonnateur clinico-administratif des salles d'urgence;
- Chantal Verdon, professeure agrégée;



- Francine de Montigny, professeure titulaire, Chaire de recherche du Canada sur la santé psychosociale des familles;

DE FAIRE une mention de félicitations dans l'Info-CA.

**CISSO-293-2017**

**12.3 Remerciements à la directrice des services techniques**

ATTENDU que Mme Manon Moreau quittera son poste de directrice des services techniques le 24 novembre 2017 pour relever de nouveaux défis professionnels;

ATTENDU que Mme Moreau a toujours œuvré avec professionnalisme, collaboration, engagement et bienveillance tout au long de son mandat au CISSS de l'Outaouais de 2015 à 2017;

ATTENDU que plusieurs défis de taille ont été relevés par la direction des services techniques, notamment la gestion de trois sinistres d'importance pendant l'année 2017;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REMERCIER Mme Manon Moreau pour la qualité du travail accompli et d'en faire une mention dans l'Info-CA.

**13 Correspondance**

**13.1 Services au CLSC Val-des-Bois - Réponse du PDG à la MRC Papineau**

Dépôt d'une résolution adoptée le 18 octobre 2017 par la MRC Papineau concernant le maintien des services au CLSC de Val-des-Bois, et de la lettre réponse signée par le PDG le 31 octobre 2017.

**13.2 Réponse du PDG au Comité des usagers de Gatineau**

Dépôt d'une lettre signée par la présidente du Comité des usagers de Gatineau, Mme Frédérique Moulin, le 23 octobre 2017 portant sur la pertinence diagnostique, et de la réponse du PDG signée le 16 novembre 2017.

**13.3 Consultation du ministre sur le renouvellement du mandat du président-directeur général**

Dépôt d'une lettre signée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette consultant le conseil d'administration sur le renouvellement du mandat du président-directeur général, M. Jean Hébert.

**CISSO-294-2017**

**13.3.1 Ouverture du huis clos**

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

ATTENDU que les discussions entourant la consultation du ministre sur le renouvellement du mandat du président-directeur général pourraient porter un préjudice à une personne;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

**CISSO-295-2017**

**13.3.2 Levée du huis clos**

ATTENDU que les discussions entourant la consultation du ministre sur le renouvellement du mandat du président-directeur général sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos.

**CISSO-296-2017**

**13.3.3 Consultation du ministre sur le renouvellement du mandat du président-directeur général - décision**



ATTENDU la correspondance du 9 novembre 2017 du ministre de la Santé et des Services sociaux M. Gaétan Barrette annonçant au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais son intention de renouveler le mandat du président-directeur général M. Jean Hébert à compter du 1er avril 2018;

ATTENDU l'article 8 de la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux qui spécifie que le ministre doit consulter le conseil d'administration de l'établissement afin d'obtenir son positionnement à ce sujet;

ATTENDU les discussions ayant eu lieu sur le sujet en huis clos;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE TRANSMETTRE au ministre de la Santé et des Services sociaux un avis favorable au renouvellement du mandat du président-directeur général, M. Jean Hébert;

DE FÉLICITER le PDG Jean Hébert pour son leadership et la qualité du travail accompli au sein du CISSS de l'Outaouais depuis sa création.

**13.4 Comité des usagers de Gatineau - anesthésie locale**

Dépôt d'une lettre signée par la présidente du Comité des usagers de Gatineau, Mme Frédérique Moulin, le 23 octobre 2017 portant sur des cas d'anesthésie locale, et de la réponse du PDG signée le 17 novembre 2017.

**13.5 Services d'orthophonie et pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau**

Dépôt d'une lettre signée par le PDG le 22 novembre 2017, en réponse à une intervention d'une citoyenne lors de la tournée annuelle d'information du conseil d'administration le 3 octobre 2017, portant sur les services d'orthophonie et pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau.

**14 Date de la prochaine séance : 14 décembre 2017**

**15 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

---

Lucie Lalonde  
Présidente

---

Jean Hébert  
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 14 décembre 2017, résolution CISSSO-298-2017.

---

